

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 13 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

Proximité, sécurité, éducation, écologie et stratégie financière pour le mandat à l'ordre du jour

Dans le contexte sanitaire actuel et afin de respecter de façon la plus stricte possible les gestes barrières et en particulier les distanciations sociales, c'est en visioconférence que se réunira vendredi 17 décembre prochain le dernier Conseil municipal de l'année 2021, sous la présidence de Johanna Rolland, maire de Nantes. Une nouvelle ambition pour la proximité, illustrée par des équipements et services publics réhabilités dans les quartiers, plusieurs actions en matière de sécurité, celle en faveur du développement durable dans les quartiers nantais ou encore les orientations budgétaires pour 2022 et la stratégie financière pour le mandat seront à l'ordre du jour de ce Conseil.

Débat d'orientations budgétaires pour 2022 : présentation de la stratégie financière du mandat

Le budget municipal pour 2022 sera voté lors du Conseil municipal de janvier. En amont, le débat d'orientations budgétaires, qui aura lieu vendredi 17 décembre, permet de présenter la stratégie financière de la Ville ainsi que son programme d'investissement du mandat d'un volume arrêté autour de 690 M€. La priorité sera donnée à l'éducation et la petite enfance, à la proximité, à la transition énergétique, à la culture et au sport, à la solidarité, au cadre de vie et à la nature en ville.

Le contexte financier reste contraint pour les collectivités françaises, et la crise sanitaire pèse sur les équilibres financiers de la Ville. Pour pouvoir répondre concrètement et en proximité aux enjeux de l'égalité réelle et de l'urgence sociale, tout en agissant face à l'urgence climatique, la Ville utilisera tous les leviers : l'épargne, l'emprunt, l'optimisation de ses services publics et la fiscalité. Après 11 années sans hausse d'impôt, la Ville fait le choix d'une seule augmentation de la taxe foncière au cours du mandat.

Des actions concrètes en faveur de la transition écologique et ancrées dans le quotidien des habitants

Après avoir débattu du dernier rapport du GIEC lors du Conseil municipal d'octobre 2021, le rapport annuel 2021 de développement durable de la Ville de Nantes qui sera présenté aux élu.e.s ce 17 décembre témoigne du cap poursuivi par la Ville depuis plusieurs années et sa volonté de renforcer sa mobilisation. Celui-ci présente le chemin accompli et restant à accomplir pour aller vers une ville sobre, vivable et soutenable. Ce défi de transition est collectif et implique à la fois les citoyens, les entreprises, les associations et la puissance publique. Les indicateurs, les données, les cartographies présentés dans ce rapport sont autant d'outils qui permettent aux habitants de se saisir de ces sujets et d'agir à leur échelle pour la transition écologique.



La Ville de Nantes renouvelle son action en faveur de la proximité dans les quartiers

Depuis 25 ans, la proximité est au cœur de l'action de la Ville de Nantes, avec une ambition constante : proposer un service public au plus proche de la réalité et du quotidien des Nantaises et des Nantais, à l'écoute de leurs besoins. Cela se traduit, dans les 11 quartiers de la ville, par la présence de services publics de qualité, facilitant le quotidien et par un dialogue constant avec les habitants pour leur permettre de s'impliquer et de contribuer à la vie de leur quartier. La proximité est de nouveau placée au cœur du projet municipal, avec une ambition renouvelée, comme en témoignent la cinquantaine de rendez-vous déjà organisés à la rentrée avec les Nantaises et les Nantais dans les quartiers et les 11 rencontres de quartier

organisées cet automne pour la première fois durant ce mandat. De premiers projets concrets illustrent déjà ce nouvel élan, en faveur de la proximité, comme l'évolution du Pôle Daniel Asseray dans le quartier des Dervallières en 2022 et de la mairie de Doulon en 2023. Ils préfigurent ce que seront les mairies de quartier de demain, plus accessibles et avec des services étoffés.

Des exemples concrets dans ce Conseil

① En 2025, la piscine des Dervallières agrandie sera ouverte toute l'année

La piscine sans doute la plus singulière de Nantes va se refaire une beauté et s'agrandir ! C'est le projet d'une rénovation / extension très importante de la piscine des Dervallières qui sera soumis au Conseil municipal avec le choix de l'architecte pour la restructuration et l'extension. L'opportunité de profiter toute l'année de cet équipement et non plus seulement durant la « belle saison ». Des travaux sont par ailleurs programmés l'an prochain à la piscine de la Petite Amazonie. Ces deux projets intègrent de nombreuses mesures en faveur d'une meilleure performance énergétique sont une nouvelle illustration de la volonté de la Ville d'engager des investissements en faveur de services publics de proximité dans les quartiers nantais.



② Investissements dans les quartiers nantais pour des services publics de qualité

Avec une délibération soumise au vote des élus nantais lors de ce prochain Conseil, la majorité municipale affiche une ambition renouvelée et une animation politique renforcée en faveur de la proximité, fil rouge de l'action de la Ville de Nantes depuis plusieurs décennies. Trois objectifs sont fixés : faciliter le quotidien des Nantaises et des Nantais, contribuer au développement d'une ville plus sobre et solidaire et enfin renforcer les modalités de coopération et le pouvoir d'agir des citoyens. De premiers projets concrets font l'objet de délibérations dans ce Conseil et illustrent déjà concrètement ces engagements : le réaménagement du Pôle d'équipement public Daniel Asseray et l'intégration de la mairie de quartier des Dervallières ou encore la réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives.

La poursuite de l'ambition pour l'éducation

Dans la continuité du schéma directeur des écoles lancé lors du précédent mandat, la Ville de Nantes poursuit son engagement majeur pour l'éducation. Elle concrétise progressivement tous les engagements pris, pour s'adapter aux besoins démographiques des différents quartiers, tout en réinventant et en améliorant les conditions d'accueil des enfants.



D'un budget de 211 M€ sur le mandat à venir, il comprend la construction de 7 nouvelles écoles et la rénovation et l'aménagement de 23 écoles. Tandis que certains des projets sont désormais visibles de part et d'autre de la ville, d'autres se précisent. C'est le cas de la nouvelle école sur l'île de Nantes et de l'école de la Chauvinière à Nantes Nord, pour lesquelles le choix du maître d'œuvre est soumis au vote lors de ce Conseil municipal.

Sécuriser et protéger au cœur de l'action de la Ville

La politique de sécurité de la Ville de Nantes est construite afin de répondre aux attentes des habitants, entre présence de Police en proximité et besoins de protection, elle est élaborée dans le cadre d'une répartition des compétences claire, assumée et contractualisée avec les services de l'État. Le prochain Conseil municipal poursuivra sa mise en œuvre avec des choix importants : un schéma de tranquillité publique avec Saint-Herblain, une convention de partenariat entre la Police municipale, la Police nationale et la SNCF, mais aussi la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la métropole, ou encore le recrutement de 25 policiers municipaux supplémentaires en 2022.

Stationnement sur voirie : des mesures pour repenser la place de la voiture, au profit d'une ville plus apaisée et plus respirable

Le Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole s'est fixé des engagements, à l'horizon 2030, en faveur d'une « mobilité durable », en accompagnant les transformations urbaines et environnementales et en favorisant les alternatives à la voiture individuelle. Cela passe par le développement de l'offre de transport en commun, de nouveaux axes cyclables et par la marche à pied, l'autopartage ou le covoiturage. Le Conseil municipal du 17 décembre 2021 va soumettre au vote des élus de nouvelles mesures concernant le stationnement réglementé sur voirie à partir de septembre 2022 : extension de la zone de stationnement payant et une nouvelle tarification horaire pour les visiteurs, qui n'avait pas évolué depuis 2018. En lien avec ces mesures, une étude sera menée pour une tarification solidaire résidents et une simplification des tarifs pour les professionnels mobiles.